

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

**Décision du 14 novembre 2013 portant délégation de signature
(M. Jean-Luc HICKEL)**

NOR : ETL1328525S

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 321-7 et R. 321-21 ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du 12 avril 2010 ;
Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu la décision du 31 août 2012 nommant M. Jean-Luc HICKEL directeur général adjoint en charge des fonctions support,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc HICKEL à l'effet de signer, à compter du lundi 23 décembre 2013, tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention.

Article 2

Délégation est donnée à M. Jean-Luc HICKEL à l'effet de signer, à compter du lundi 23 décembre 2013, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah et représentante du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents de la mission contrôle et audit interne et les états de frais correspondants.

Article 3

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 14 novembre 2013.

La directrice générale de l'Anah,
I. ROUGIER